

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
D'AGGLOMERATION

L'an deux mille vingt et un le dix-sept du mois de février à dix-sept heures, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le 9 du mois de février 2021, s'est réuni en visio conférence à DIGNE LES BAINS, sous la présidence de Madame Patricia GRANET BRUNELLO

Année 2021
Séance du 17 février 2021

N° 06

Objet : Conventions de mise à disposition individuelle de personnel PAA – Digne les Bains

Est nommé secrétaire de séance : CROZALS Florent

Étaient présents :

ACCIAI Bruno, ARENA Antoine, AUDRAN Michel, BAILLE Denis (jusqu'au rapport n° 21), BARDIN Chantal, BAUDOUI Marie Anne (excepté aux rapports n° 8, 23, 24, 25), BELMONTE Sylvie, BENOIT Gérard, BERTRAND Philippe, BLANC Michel, BONDIL Marc, BOYER Christian, CATILLON Pierre, CAZERES Benoit, CHABAL CALVI Nadia, COCHET Brigitte, COSSERAT Sandrine, CROZALS Florent, DECROIX Hugo, DEORSOLA Jean Paul, ESCLAPEZ Nathalie, ESTIENNE Claude, EYMARD Max, FLAERT Claude, FIGUIERE Marie José, FONTAINE Sonia, GALLY France, GONCALVES Gilles, GRANET BRUNELLO Patricia, GRAVIERE Remy (aux rapports n°2,3,4,5), ISNARD AUBERT Laurence, ISNARD Mireille, ISOARD Christian (jusqu'au rapport n° 18), ISOARDI Delphine, KUHN Francis, LAQUET Laura, MAGAUD Marie José, MAGAUD Nathalie, MOULARD Damien, MULLER Emmanuel, OBELISCO Francine, PAUL Gérard (jusqu'au rapport n° 23), PAUL Gilles (à partir du rapport n° 3), PEREIRA Georges, POURCEL Simone, PROUST Brigitte, REINAUDO Gilbert, REYNAUD Patrice, RISSO Gilbert, SANCHEZ Pierre Bernard, SAVORNIN Béatrice, TEYSSIER Bernard (excepté au rapport n° 2), THIEBLEMONT Martine, TOUSSAINT Carole, TRABUC Nicolas, UGHETTO Wendy, VILLARD René (excepté au rapport n° 10), VIVOS Patrick, ZANARTU HAYER Italo

Étaient suppléés :

BALIQUE François a donné pouvoir à BAYLE Roland
JOUVES Marc a donné pouvoir à YAHIAOUI Karim (jusqu'au rapport n° 18)
URQUIZAR Danièle a donné pouvoir à DONNIER Luc

Étaient représentés :

CHALVET Gilles a donné pouvoir à MAGAUD Nathalie
OGGERO BAKRI Céline a donné pouvoir à THIEBLEMONT Martine (à partir du rapport n° 19)
PARIS Mireille a donné pouvoir à MOULARD Damien
PAUL Gérard a donné pouvoir à TRABUC Nicolas (à partir du rapport n° 25)
SEGOND Claude a donné pouvoir à SAVORNIN Béatrice
TEYSSIER Eliane a donné pouvoir à KUHN Francis
VOLLAIRE Nadine a donné pouvoir à PEREIRA Georges

Étaient excusés :

AILLAUD Jean Pierre
AUZET Éric
AUZET Guy
BASSET Françoise
BOURJAC Jean Marie
COMTE Jean Paul

FLORES Sylvain
REBOUL Childéric
PIERI Bernard
PIERRISNARD Jacqueline
POSTEL Chrystelle
SEVENIER Jean

Monsieur Gilbert REINAUDO, rapporteur, expose ce qui suit :

Depuis le 1^{er} janvier 2017, il existe des conventions de mise à disposition entre Provence Alpes Agglomération et la commune de Digne les Bains pour le service finances, commande publique et patrimoine. Du fait de mouvement de personnel au sein de service, il est proposé de délibérer à nouveau sur ces mises à disposition individuelles. Ces mises à disposition individuelles permettent de mutualiser le personnel au sein de deux collectivités.

Finances, commande publique, patrimoine

Il est proposé deux conventions de mises à disposition croisés pour le service finances, commande publique et patrimoine :

Collectivité d'origine	Organisme d'accueil	Cadre d'emplois	Quotité de la mise à disposition	Durée
Provence Alpes Agglomération	Commune Digne les Bains	Cadre d'emplois des attachés territoriaux	50 %	Du 01/03/2021 au 28/02/2024
Commune de Digne les Bains	Provence Alpes Agglomération	Cadre d'emplois des attachés territoriaux	50%	Du 01/03/2021 au 28/02/2024

Ces deux mises à disposition sont exécutées à titre payant. Ces deux mises à disposition représentent annuellement une recette de 42 623 € et un coût de 28 209 €.

Communication

Par ailleurs, il est proposé de mutualiser par le biais d'une mise à disposition le poste de responsable de la communication entre la commune de Digne les Bains et Provence Alpes Agglomération.

Collectivité d'origine	Organisme d'accueil	Cadre d'emplois	Quotité de la mise à disposition	Durée
Commune de Digne les Bains	Provence Alpes Agglomération	Cadre d'emplois des attachés territoriaux	30%	Du 01/03/2021 au 28/02/2024

Cette mise à disposition est effectuée à titre payant pour un coût annuel de 20 149 €.

Inventaire de la bibliothèque d'Alexandra David-Neel

Il est également proposé de renouveler la mise à disposition relative au travail d'inventaire de la bibliothèque d'Alexandra David-Neel qui existe depuis deux années. La commune de Digne-les-Bains est propriétaire de la bibliothèque d'Alexandra David-Neel. Un travail d'inventaire a été initié, cette bibliothèque comportant à la fois des manuscrits, des correspondances, des photographies, des ouvrages et des objets mobiliers.

La mise à disposition de personnel de Provence Alpes Agglomération qualifié dans la gestion des fonds patrimoniaux relevant du grade d'assistant de conservation du patrimoine permet de contribuer à cette mission d'inventaire de ce fonds patrimonial d'exception.

REÇU EN PREFECTURE

Le 19/02/2021

@prefecture.alpes.cotes.prouvence.fr

99_DE-004-200067497-20210217-06_17022021

A terme, ce fonds pourra être consultable en ligne afin d'accroître sa diffusion. Le catalogue des ouvrages saisis sera disponible sur le portail de la médiathèque François Mitterrand afin d'assurer le rayonnement de l'œuvre d'Alexandra David-Neel et d'en promouvoir la connaissance.

Collectivité d'origine	Organisme d'accueil	Cadre d'emplois	Quotité de la mise à disposition	Durée
Provence Alpes Agglomération Commune de Digne les Bains	Commune de Digne les Bains	Cadre d'emplois des assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques	10 jours par an	Du 01/03/2021 au 28/02/2022

Cette mise à disposition représente une recette de 2697.3 €

Il est proposé au conseil communautaire :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriale

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu Décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,

- D'approuver les mises à disposition à titre onéreux selon les modalités énoncées ci-dessus,
- D'autoriser Madame la Présidente à signer la convention de mise à disposition individuelle avec la commune de Digne les Bains pour l'exercice des missions d'assistant de direction selon les modalités évoquées ci-dessus.
- Les crédits correspondants sont prévus au budget 2021,

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

Après en avoir délibéré et procédé au vote
Approuve les propositions présentées

A la majorité pour :

1 vote contre : Mme BAUDOU Marie Anne

6 abstentions : Mme CHABAL -CALVI Nadia, Mme MAGAUD Nathalie, M. BOYER Christian, M. CATILLON Pierre, REYNAUD Patrice, M. CHALVET Gilles (représenté par MAGAUD Nathalie)

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme
La Présidente Patricia GRANET-BRUNELLO



REÇU EN PREFECTURE

Le 19/02/2021

Application agréée E-Inkjet.com

99_DE-104-20067437-2021.0217-06_17 022021

